

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
AR. Préfecture  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20230411-11042023-01  
Reçu le 13/04/2023

Séance du 11 Avril 2023

Nombre de  
conseillers

- en exercice 15  
- présents 10  
- votants 13  
- absents 5  
- excusés 0  
- vote pour : 13  
- vote contre : 0  
- abstentions : 0

Convocation : 03/04/23

Délibération n°  
CM11042023-01

OBJET

Vote des taxes  
directes locales  
2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents :** Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

**Absents/Excusés :** BAGNAUD Jean-Philippe (pouvoir à Mme MAZET), FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA), TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT)

**Secrétaire de séance :** Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu l'article 16 de la loi N°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principale, vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparations des budgets 2023, le conseil municipal fixe les taux des impôts taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti. A partir de 2023, le taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités territoriales en référence à l'article 1636 B.

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide ne pas augmenter les taux des locales pour l'année 2023.

Taxe d'habitation (TH) : 8.90 %  
Taxe Foncier bâti (TFB) : 31.53%  
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 141.76%

Taxes	Base d'imposition	Taux	Produit attendu
TFB	424 200	31,53	147 245
TFNB	4 200	141,77	6 521
TH	54 214	8.90	5 168

Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 12/04/2023  
et publication ou  
notification  
du 12/04/2023

Le Maire,  
Guy LACOUT.

